

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

**2020 DAE 76 DASES** Subvention (39.000 euros) et convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE)

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 39.000 euros est accordée à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) (SIMPA 185354 / 2020\_10393 et 2020\_10395), dont le siège social est au 32 rue Blanche 75009 Paris ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**